

VILLE DE SAINT-CONSTANT

**CERTIFICAT ATTESTANT DU RÉSULTAT
DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT À DISTANCE**

Règlement numéro **1682-20** décrétant l'annexion d'une partie du territoire de la Ville de **Delson**.

Date du registre : 23 mars 2021 au 7 avril 2021.

Je soussignée, greffière adjointe de la Ville de Saint-Constant, certifie sous mon serment d'office que :

- a) l'avis public daté 23 mars 2021 concernant la procédure d'enregistrement à distance (demande de scrutin référendaire) à l'égard du Règlement numéro 1682-20 mentionne que le nombre requis de signatures des personnes habiles à voter pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin sur ce règlement est de 1;
- b) le 26 mars 2021, la Ville a reçu une demande de scrutin de la Ville de Delson;
- c) la procédure d'enregistrement mentionné au point a) n'était pas requise, conformément à l'opinion juridique obtenue par les conseillers juridiques mandatés par Ville de Saint-Constant et datée du 12 avril 2021;
- d) par conséquent, le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement mentionné ci-dessus est de 0;

En foi de quoi, je donne le présent certificat à Saint-Constant,
ce 14 avril 2021



Me Linda Chau, greffière adjointe